

Poitiers, le 1^{er} juillet 2024

Un partenariat entre l'association l'Escale et la Société des Membres de la Légion d'Honneur de la Vienne pour soutenir les aidants des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées

Le Docteur Nicole CATHELIN, Présidente de la Société des Membres de la Légion d'Honneur de la Vienne (SMLH) et Élodie GUICHARD, Directrice du Pôle Soins et Répit de la Vienne de l'association l'Escale, ont signé à l'Hôtel du Département de la Vienne, une convention de partenariat pour soutenir des actions à destination des aidants pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, en présence de Valérie DAUGE, Première Vice-Présidente en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, Sybil PÉCRIAUX, Rapporteur de la Commission Personnes âgées et personnes handicapées, et Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère Départementale et Sénatrice de la Vienne.

En 2012, la SMLH a fait évoluer ses statuts pour s'adapter plus largement aux besoins de solidarité de la société. **Les bénévoles de la SMLH ont ainsi toute latitude pour soutenir et initier des projets de solidarité et d'entraide au profit de leurs concitoyens, jeunes et anciens, décorés ou non de la Légion d'honneur.** Fédérateur des talents et de l'énergie de ses bénévoles, la SMLH s'attache à préserver et renforcer la solidarité sur l'ensemble du territoire.

Au niveau national, la SMLH a initié un projet national s'engageant pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. **La SMLH de la Vienne a décidé de soutenir les projets en faveur des « couples aidants-aidés » proposés par l'association l'Escale, qui visent à redonner du lien social au couple par le biais de séjours, de visites et spectacles et qui participent au bien-être de l'aidant. La SMLH de la Vienne s'engage à financer les activités à hauteur de 2500€/an sur une durée de 3 ans.**

➤ **Répit et accompagnement des aidants proposés par l'Escale dans la Vienne**

L'association l'Escale porte la Plateforme d'Accompagnement et de Répit des aidants du Sud-Vienne. Les plateformes d'accompagnement et de répit ont été créées à l'origine pour aider les proches accompagnants au quotidien d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer. Au quotidien, les aidants sont confrontés à une prise de responsabilités inhabituelle et particulièrement lourde. Le travail qu'ils accomplissent est épuisant, physiquement et émotionnellement. **C'est pourquoi, l'association propose également « le Relais Mélusine des aidants », un lieu pour rompre l'isolement des aidants et les soutenir psychologiquement par la mise en place de groupes de paroles.**

Les proches qui accompagnent au quotidien des personnes atteintes de maladie neurodégénérative peuvent ainsi échanger avec une psychologue et d'autres aidants sur leurs

difficultés. Ils bénéficient également d'activités pour leur bien-être. Au cours des ateliers, les aidés qui résident en famille sont également accueillis.

➤ **Le Département de la Vienne s'engage pour soutenir les aidants**

« *Signer cette convention de partenariat au Département de la Vienne est symbolique, nous connaissons le profond engagement du Département en faveur des aidants et des structures qui leur apportent du soutien.* » souligne le Docteur Nicole CATHELIN.

Pilote de l'action sociale et des politiques de solidarités, le Département accompagne les publics les plus fragiles, comme les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, mais la collectivité n'oublie pas leurs aidants.

La loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (AVS) a instauré dans chaque département, la **mise en place d'une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA) afin de développer au niveau local une politique coordonnée de prévention.** Elle est présidée par le Département de la Vienne, l'Agence Régionale de Santé en assure la Vice-Présidente.

Depuis 2020, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées a attribué une aide financière de 74 120€ pour le Relais Mélusin des aidants, dont 8 348€ en 2024.